

# **FICHE 5/7 : Les perspectives climatiques et sociétales**

**Par Jacques Pulou,**

Membre du directoire du réseau eau et milieux aquatiques de FNE

Vice-Président du Comité de Bassin Rhône Méditerranée (sous-collège des usagers non économiques : APNE, Consommateurs, APPMA, Loisirs aquatiques)

Ces 7 fiches constituent des versions légèrement modifiées de celles qui ont été utilisées lors de la table ronde organisée le 4 avril 2019 par la mission sur les freins à la transition énergétique et présidée par M. Julien Dive, président, et dont M. Bruno Duvergé est le rapporteur

## **L'hydroélectricité victime plus que remède dans la dérive climatique.**

Curieusement, lorsque l'on parle d'hydroélectricité, on évoque à l'envie son absence d'émission de gaz à effet de serre (GES), mais on parle peu des conséquences du changement climatique sur cette activité :

- Mme Ayrault, alors PDG de la CNR<sup>1</sup>, annonçait récemment dans le Monde une baisse du module du Rhône de 20 à 40 % dans un avenir pas si lointain.<sup>2</sup>
- Les exploitants des ouvrages EDF du Drac et de la Romanche parlent d'une baisse de module **avérée** de 10 à 20%.

Par ailleurs les études des volumes prélevables, réalisées à l'initiative de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, montrent que 70 territoires de ce bassin manquent ou risquent de manquer d'eau à brève échéance.

Ce risque de pénurie se conjugue à une augmentation de la variabilité des débits et à la multiplication des épisodes paroxystiques, que ce soit dans les crues ou dans les étiages.

Toutes ces perspectives sont préoccupantes et nous sommes loin d'en avoir pris la mesure.

Toute la production hydroélectrique en sera impactée mais plus particulièrement l'hydroélectricité au fil de l'eau qui ne peut se soustraire ni aux effets de la baisse des débits ni aux effets de leur variabilité.

## **L'eau, une ressource de plus en plus convoitée par des usages de plus en plus divers**

Parallèlement les besoins en eau à d'autres fins que l'hydroélectricité ne vont pas baisser (AEP, irrigation, loisirs..., sans oublier les besoins du milieu naturel, si toutefois on veut respecter un minimum la biodiversité) : le caractère multifonctionnel de nos réservoirs hydroélectriques existants et à venir est considéré comme acquis par tous... avec les contraintes et les limites qui en résultent pour la production hydroélectrique<sup>3</sup>.

**Face à ces perspectives peu encourageantes, les investissements hydroélectriques doivent tenir compte de ces évolutions inéluctables, qui limiteront leur efficacité.**

---

<sup>1</sup> Compagnie Nationale du Rhône : créée en 1933, cette entreprise à majorité publique est concessionnaire du Fleuve Rhône jusqu'en 2023 et postule pour une prolongation jusqu'en 2041.

<sup>2</sup> Le Monde du 1<sup>er</sup> Février 2018, Climat : le Rhône pourrait baisser de moitié d'ici un siècle

[https://www.lemonde.fr/climat/article/2018/02/01/climat-le-rhone-pourrait-baisser-de-moitie-d-ici-un-siecle\\_5250303\\_1652612.html](https://www.lemonde.fr/climat/article/2018/02/01/climat-le-rhone-pourrait-baisser-de-moitie-d-ici-un-siecle_5250303_1652612.html)

<sup>3</sup> Les dérivations de débits par le canal de la Neste et de Saint-Martory sur la Garonne prive la production hydroélectrique de 50 à 60 GWh/an soit l'équivalent de quelques dizaine petites centrales de moins de 500 KW de puissance installée. Plus récemment le [Rapport du CGAAER n° 19109 et CGEDD n° 013099-01: Conditions de mobilisation des retenues hydroélectriques pour le soutien d'étiage dans le bassin Adour-Garonne \(PDF, 11.72 Mo\)](#) « recommande au Ministère de la transition écologique d'examiner la faisabilité juridique d'une participation de l'Agence de l'eau et des collectivités à des investissements dans des STEP, et plus généralement dans des ouvrages contribuant au maintien de la production hydroélectrique, en contrepartie d'un soutien à l'étiage plus important sur d'autres rivières d'un même bassin ». <https://agriculture.gouv.fr/mobilisation-des-retenues-hydroelectriques-du-bassin-adour-garonne>